

## RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

LSJ - Laboratoire de sociologie juridique

## SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Paris-Panthéon-Assas

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024**  
VAGUE D

Rapport publié le 26/03/2024



Au nom du comité d'experts :

Aurore-Angélique Hyde, Présidente du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Présidente :**

Mme Aurore-Angélique Hyde, Université de Reims Champagne-Ardenne -  
URCA

**Experts :**

Mme Pascale Deumier, Université Jean Moulin Lyon 3  
Mme Muriel Rebourg, Université de Bretagne Occidentale

## REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

Mme Isabelle Bon-Garcin

## REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

M. Thierry Bonneau, Université Paris-Panthéon-Assas

## CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Laboratoire de sociologie juridique
- Acronyme : LSJ
- Label et numéro : EA 3381
- Composition de l'équipe de direction : Mme Dominique Fenouillet

## PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales  
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

p\_panels scientifiques de l'unité

## THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

L'unité a pour thématique générale de recherche l'analyse de la fabrique de la norme et des institutions juridiques ainsi que leurs effets sociaux. Cette approche se décline, lors de cycles de conférences, de journées d'études ou de travaux plus ponctuels, autour de thèmes variés. Un grand nombre sont centrés sur les personnes et la famille *lato sensu* (p. ex. protection des majeurs ; familles recomposées au XXI<sup>e</sup> siècle ; révision des lois bioéthiques : filiation et origines personnelles ; jurisprudence récente de la Cour de cassation en matière de parenté ; loi Schiappa contre les violences sexuelles et sexistes). Les cycles de conférences interrogent également des notions ou des institutions cardinales (p. ex. le cycle de séminaires lors du précédent contrat sur la responsabilité, et celui du contrat en cours sur la famille — en l'occurrence les familles recomposées —, ou encore celui à venir sur les standards juridiques dans le nouveau droit des contrats) ou l'apport de la philosophie du droit pour éclairer les grandes problématiques contemporaines (p. ex. Raison et Droit à la Renaissance).

Ces thématiques n'intéressent pas seulement le droit civil, mais toutes les branches du droit privé et en particulier le droit pénal (voir le colloque organisé en 2022 avec l'institut de criminologie de Paris en hommage aux juges antimafia) et le droit de la consommation (e.g. avec le cycle de conférences sur les sanctions en droit de la consommation).

Cette diversité d'approches et de thématiques permet de distinguer l'activité du LSJ de celle du Laboratoire de droit civil au sein de l'établissement.

## HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le laboratoire de sociologie juridique a été créé en 1968 à l'initiative de Jean Carbonnier et il s'inscrit encore pleinement dans cette filiation. Seules cinq directions se sont succédé depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, ce qui lui confère une très grande stabilité. Cela se manifeste dans son objet même. À l'origine, il s'agissait de « la recherche et la mesure des variations normatives et institutionnelles concomitantes aux transformations de la société contemporaine » (cf. convention entre Paris II et CNRS du 6 mars 1970) ; désormais, la recherche se poursuit à travers l'étude de la fabrique et des effets sociaux du droit.

Les locaux de l'unité, équipe d'accueil, se situent au 1 rue d'Ulm, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

## ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le Laboratoire travaille en synergie avec les autres centres de recherche de l'Université Paris-Panthéon-Assas, en fonction de l'activité scientifique conduite : Centre d'études et de recherches sur la justice et le règlement des conflits, Institut de criminologie, Institut Michel Villey, Centre d'analyse et de recherche interdisciplinaires sur les médias (CARISM), Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques (CERSA), Centre d'études d'histoire juridique (CEHJ), Institut d'études judiciaires Pierre Raynaud (IEJ Paris Panthéon-Assas).

On peut en donner comme exemple les cycles de conférences en philosophie du droit organisés, depuis 2019, en collaboration avec l'Institut Villey et le CEHJ ; le colloque organisé avec l'Institut de criminologie de Paris en hommage aux juges Falcone et Borsellino en 2022.

En fonction de l'activité scientifique conduite, le laboratoire profite aussi d'une synergie ponctuelle avec des institutions publiques ou parapubliques, ainsi qu'avec des acteurs publics ou privés.

## EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

| Catégories de personnel  | Effectifs |
|--|-----------|
| Professeurs et assimilés   | 7         |
| Maîtres de conférences et assimilés                              | 5         |
| Directeurs de recherche et assimilés                             | 0         |
| Chargés de recherche et assimilés                                | 0         |
| Personnels d'appui à la recherche                                | 1         |
| <b>Sous-total personnels permanents en activité</b>              | <b>13</b> |
| Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés | 0         |
| Personnels d'appui non permanents                                | 0         |
| Post-doctorants  | 0         |
| Doctorants   | 10        |
| <b>Sous-total personnels non permanents en activité</b>          | <b>10</b> |
| <b>Total personnels</b>  | <b>23</b> |

## RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

| Nom de l'employeur      | EC        | C        | PAR      |
|-------------------------|-----------|----------|----------|
| UNIVERSITÉ PARIS 2      | 12        | 0        | 1        |
| AUTRES                  | 0         | 0        | 0        |
| <b>Total personnels</b> | <b>12</b> | <b>0</b> | <b>1</b> |

## AVIS GLOBAL

La renommée de l'unité remonte à sa création par le Doyen Jean Carbonnier, personnalité dans le sillage de laquelle l'unité continue d'inscrire sa démarche scientifique. L'association du LSJ à son père fondateur aujourd'hui encore est telle que la famille Carbonnier lui a fait don, en 2020, d'un fonds inestimable composé de l'essentiel de ses ouvrages, de toutes les notes (et notamment celles relatives aux réformes auxquelles il a participé), et de toutes les correspondances paraprofessionnelles de l'éminent juriste. Ce don du « fonds Carbonnier », qui constitue assurément un fait marquant dans la vie de l'unité, lui confère un rôle essentiel et unique de mise en valeur et en perspective des travaux et de la pensée de l'auteur.

L'unité tient ensuite largement sa renommée de la notoriété individuelle de la plupart de ses membres dont l'excellence scientifique est reconnue par la communauté.

La production scientifique de l'unité est relativement importante quantitativement rapportée à sa taille modeste (plus d'une centaine de livrables tous supports confondus : ouvrages, articles, notes de jurisprudence, chapitres d'ouvrages, actes de colloques, etc.) et qualitativement, les travaux de l'unité s'imposant souvent comme références dans leurs domaines respectifs. Les publications se font dans des revues à haut indice (Daloz, LexisNexis, PUF, LGDJ). Ces travaux confèrent aux membres de l'unité — tous actifs — une renommée nationale et internationale.

Les travaux collectifs produits sont de qualité et se caractérisent à la fois par leur rigueur scientifique (les membres de l'unité sont connus pour être de très bons techniciens du droit) et par leur grande ouverture (ouverture à toutes les branches du droit ; ouverture aux autres disciplines ; ouverture aux droits étrangers ; ouverture aux pratiques professionnelles et aux usages non professionnels). En témoignent les cycles de séminaires « flexibles notions » qui, depuis 2016, permettent d'éclairer la technique juridique sur des thèmes relativement larges, en faisant discuter les juristes avec des universitaires d'autres disciplines, voire d'autres pays, et des praticiens. Ainsi du cycle sur les familles recomposées (2022-2023) qui a permis des échanges entre juristes, sociologue du droit et de la justice, historiens, un professeur invité japonais et des notaires, des magistrats et des

professionnels de l'enfance, le produit de ces échanges étant en cours de publication.

En témoigne encore le rapport sur la réserve héréditaire, réalisé en 2019 à la demande du ministère de la Justice sous l'égide d'un membre de l'unité et d'un notaire. Ce rapport est le fruit d'un formidable travail collaboratif entre universitaires de différents horizons et professionnels.

Le goût de l'unité pour l'interdisciplinarité se manifeste encore dans les cycles annuels de conférences qu'elle organise depuis 2019, en collaboration avec deux autres unités de l'établissement (l'institut Michel Villey de philosophie du droit et l'institut d'histoire du droit), à partir de textes de philosophie du droit, pour apporter un éclairage philosophique aux grandes problématiques juridiques contemporaines (p. ex. nature, droit naturel et droit positif ; le scepticisme et le droit ; la paix sociale). Ces séminaires accordent une très grande place à la discussion avec le public (composé pour moitié de juristes et pour moitié de philosophes).

L'interdisciplinarité pratiquée par l'unité s'illustre également dans les manifestations scientifiques ponctuelles, comme la journée d'étude hors norme organisée en 2022, en synergie avec l'Institut de criminologie de l'Établissement, à la mémoire des juges anti-mafieux Falcone et Borcellino, figures exemplaires du juriste engagé et à l'initiative de nouvelles méthodes pénales. Cette journée, qui constitue un fait marquant dans la vie de l'unité, a été l'occasion de faire discuter des universitaires, des magistrats et des acteurs de la lutte antimafia français et italiens.

Par ses travaux, l'unité entend prendre part au débat public en apportant un éclairage, rigoureux au plan de la technique juridique et enrichi par des éléments d'ordre social, sur des questions d'actualité controversées, et défendre la conception selon laquelle le juriste se doit d'être engagé dans la cité.

Il règne dans l'unité une bonne entente entre les membres et la grande implication de la direction dans la détermination des champs de recherche n'empêche pas une certaine collégialité. En effet, les thématiques choisies sont très adaptables et permettent à chacun des initiatives ; les suggestions et les propositions des uns et des autres sont généralement entendues et satisfaites.

Cependant, les doctorants ne sont jamais invités à participer, sur le fond, aux manifestations scientifiques organisées par l'unité. Ils peuvent y assister, mais ne peuvent y apporter leur contribution scientifique. Ce manque d'implication des doctorants n'est pas compensé par l'organisation d'événements qui leur seraient consacrés, par exemple pour discuter de leurs objets de recherche, pour confronter leurs idées avec celles des enseignants-chercheurs de l'unité ou d'ailleurs.

Par ailleurs, il manque aux travaux de l'unité un pan de recherches empiriques, ce que suggère pourtant sa dénomination même et qui faisait l'objet des recommandations précédentes. Si des tentatives ont été menées pour des collaborations avec des sociologues, elles ne se sont pas révélées fructueuses et l'unité devra s'interroger sur les moyens de créer ces liens indispensables à la réalisation de son objet de recherche.

# ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

## A — PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Plusieurs recommandations ont été suivies d'effet. Ainsi de la transparence dans l'utilisation des ressources, communiquée par mail aux membres du laboratoire, ou du développement de partenariats, qui ont pris la forme de nombreuses manifestations coorganisées avec d'autres centres de recherche de l'établissement.

Le positionnement du laboratoire dans le champ de la sociologie juridique demeure essentiellement caractérisé par l'ouverture disciplinaire, notamment interne au champ juridique, et l'intervention de professionnels dans les manifestations scientifiques développées au sein du LSJ. La sociologie appliquée recommandée lors de la précédente évaluation, comme l'inscription dans des réseaux ou des partenariats consacrée, n'a pas été suivie d'effet. Cependant, l'auto-évaluation de l'unité comme la journée d'entretiens témoignent que ce résultat ne tient pas à une absence de volonté, non plus qu'une absence de démarches, nombreuses, pour y parvenir. Divers obstacles peuvent être relevés : départ d'un enseignant-chercheur recruté pour déployer cette recherche, réponses négatives aux sollicitations de partenariat ou partenariats engagés, mais interrompus, manque de moyens financiers, administratifs et humains pour mener des recherches empiriques — le LSJ souhaitant idéalement pouvoir recruter un personnel consacré à la mise en œuvre de ces méthodes.

Ces mêmes raisons expliquent également que la recommandation de répondre à des appels à projets, pour nouer de tels partenariats et obtenir des financements ou personnels, n'ait pas été mise en œuvre.

## B — DOMAINES D'ÉVALUATION

### DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

#### Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Les objectifs scientifiques sont clairs, mais l'absence de pratique de sociologue empirique du droit au sein du laboratoire, ou en lien étroit avec un laboratoire de sociologie extérieur, obère le potentiel de recherche nécessaire à une unité dont la stratégie scientifique vise à travailler sur la fabrique du droit et les effets sociaux des normes et institutions juridiques. Pour autant, la politique scientifique de l'unité est en adéquation avec celle des tutelles. Elle complète opportunément celle des autres unités de recherche en droit, et notamment celle du Laboratoire de droit civil, plus positiviste, en apportant un regard ouvert et critique sur les conséquences concrètes des politiques publiques. L'unité participe ainsi au rayonnement de l'université.

#### Appréciation sur les ressources de l'unité

Au-delà de la dotation récurrente conforme aux dotations des laboratoires de cette taille en SHS, l'unité a de façon sporadique des ressources financières supplémentaires. Le manque de moyens humains (enseignant-chercheur en sociologie du droit) et financiers constaté ne permet pas au laboratoire de développer des recherches appliquées d'ampleur. Il ne lui permet pas non plus de conduire une politique d'internationalisation de la recherche.

#### Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Du fait de sa taille modeste, le fonctionnement de l'unité repose sur un mode plus informel que fidèle aux statuts officiels. Hormis quelques temps forts inscrits au calendrier, les échanges sont le plus souvent informels, ce qui semble convenir aux membres de l'unité, eu égard à leur petit nombre. Les membres de l'unité saluent une direction à la fois tenue et très ouverte.

## *1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

La stratégie scientifique de l'unité est clairement explicitée. Elle s'articule autour du prisme sociologique afin de mettre en lumière tant la fabrique du droit que les effets sociaux des normes et institutions juridiques.

L'unité a une vision claire de son environnement de recherche et une connaissance solide de ses acteurs avec lesquels elle interagit aisément pour l'organisation de ses manifestations scientifiques grâce à son positionnement géographique et aux relations nouées de longue date. Elle travaille en association étroite avec les acteurs non académiques lors des cycles de séminaires mis en place, ce qui est indispensable pour toute recherche portant sur l'effectivité et l'efficacité des normes juridiques. Des recherches financées lors du précédent contrat par le GIS Genre ou l'ex GIP Mission de Recherches Droit et Justice (actuel IERDJ) montrent également une bonne connaissance des réseaux de recherche.

Les impacts économiques et sociétaux de la politique scientifique sont envisagés par l'unité, qui a choisi de travailler sur des questions de première importance sociale, avec l'objectif de confronter la théorie à la pratique grâce à l'intervention d'acteurs variés de la vie civile permettant ainsi une contribution au débat social et juridique sur ces questions (protection juridique des majeurs, recompositions familiales...).

### Points faibles et risques liés au contexte

Un partenariat avec un laboratoire de sociologie ou de sociologie du droit qui pourrait permettre de développer une recherche en sociologie juridique appliquée (grâce à l'apport des méthodologies de recherche des sciences sociales) fait toujours défaut, les tentatives de collaborations ou rapprochement avec de telles structures ayant échoué. Le dernier contrat n'a pas donné lieu à de nouvelles recherches financées, en dépit des recommandations en ce sens. En outre, les écosystèmes de recherche en sciences humaines et sociales telles que les Maisons des Sciences de l'Homme ne sont pas mentionnées, alors même qu'elles pourraient permettre de nouer des liens avec des collègues en SHS.

L'absence de formalisation des décisions sur la stratégie scientifique de l'unité ou les choix des thématiques pourrait devenir problématique en cas de désaccord entre les membres.

## *2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

Cette équipe de recherche de taille modeste bénéficie d'un personnel administratif à mi-temps auquel s'ajoutent des vacances, financées par une dotation spécifique pour l'ouverture de la salle de lecture, réalisée par deux doctorantes. L'unité veille tout particulièrement à ce que ses moyens financiers soient mis à disposition du collectif. L'équipe d'enseignants-chercheurs, mais aussi les doctorants et les étudiants de Master bénéficient d'un espace de travail qui leur est consacré, d'un fonds documentaire très riche, et d'un appui scientifique grâce à l'activité de recherche développée et soutenue financièrement au sein du laboratoire.

Le budget de l'unité est stable depuis 2018 (après une hausse en 2017) et conforme aux dotations des laboratoires en SHS de cette taille. Il se répartit de façon assez équilibrée entre fonctionnement et vacances. Des ressources propres sont mentionnées dans l'annexe à hauteur de 7 k€ en 2017, 6 k€ en 2019 et 2020 qui correspondent aux financements de projets européens ou contrats nationaux.

La création d'une fondation au sein de l'Université Paris-Panthéon-Assas est envisagée comme potentielle source de financement de recherches empiriques.

### Points faibles et risques liés au contexte

Eu égard au montant de sa dotation et aux activités développées conformes à ses missions, les moyens financiers alloués sont corrects, mais ils stagnent depuis quelques années malgré l'augmentation des coûts. Une réflexion sur des critères objectifs de détermination des dotations des laboratoires est en cours au sein de l'Université Panthéon-Assas.

Le financement par vacances de l'ouverture de la salle de lecture et l'acquisition de la documentation constituent une part très importante du budget du LSJ.

L'unité n'a pas connaissance des appels d'offres de financement émis par les collectivités territoriales ou l'université, permettant d'obtenir des ressources supplémentaires notamment pour l'organisation de colloques, la publication d'ouvrages ou l'embauche de contractuels tels que des postdoctorants. La réponse à de tels appels serait un soutien au développement des activités de l'unité. La recherche de financement de contractuels (stagiaires, doctorant ou postdoctorant) par la réponse à des appels à projets lancés par l'ANR ou l'IERDJ permettrait de développer des activités empiriques conformes à la dénomination de l'unité.

Le manque de ressources financières ne permet pas une stratégie d'internationalisation de la recherche ni le recrutement de chercheurs vacataires en sociologie du droit afin de mettre régulièrement en œuvre les méthodes de sociologie appliquée, faute d'un titulaire actuellement consacré à cette mission.

*3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte

La protection des systèmes informatiques et du patrimoine scientifique est assurée par l'université. La prévention des risques environnementaux et les objectifs de développement durable sont également assurés par l'université. Le LSJ se conforme aux directives de l'université.

#### Points faibles et risques liés au contexte

La gestion des ressources humaines, notamment en termes de recrutement (profil et affectation de poste), relève du département de Droit. L'unité peine à obtenir des recrutements consacrés à la sociologie du droit et de la justice, ce qui limite son potentiel scientifique.

Sauf durant la crise sanitaire, la direction de l'unité n'a pas reçu de consignes particulières en matière de gestion des ressources humaines et de sécurité, d'environnement de la part des tutelles. Le laboratoire ne développe pas de règles internes sur ces sujets.

La difficulté, soulignée lors du précédent contrat, tenant au déficit de sécurité de l'immeuble, notamment en termes d'accès aux personnes handicapées, et d'évacuation en cas de danger, persiste. Des rénovations du bâtiment sont envisagées qui suscitent des inquiétudes quant à l'accès aux salles de travail, du fait d'un manque d'informations.

## DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

### Appréciation sur l'attractivité de l'unité

L'unité bénéficie d'un fonds documentaire exceptionnel, de locaux idéalement situés et la plupart de ses membres jouissent d'une grande notoriété nationale et internationale. La réunion de ces circonstances en fait un lieu agréable, propice aux recherches, aux échanges et à l'émulation intellectuelle. L'unité accueille régulièrement des chercheurs invités (actuellement un collègue japonais pour une période de deux ans). Cependant, l'unité ne répond pas suffisamment aux appels à projets — régionaux, nationaux, internationaux — qui lui permettraient d'une part de s'associer des compétences sociologiques pour la réalisation de ses recherches, et d'autre part, de conférer à ses travaux une dimension européenne voire internationale.

*1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*

*2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*

*3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*

#### 4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.

##### Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

L'attractivité de l'unité repose d'abord sur la renommée individuelle de ses membres eu égard à la qualité de leur activité scientifique. Plusieurs membres de l'unité ont des responsabilités éditoriales en France ou à l'étranger (p. ex. co-direction de la *Rivista di diritto civile*), participent à des instances de pilotage de la recherche (CNU), sont membres de sociétés savantes (e.g. Institut européen du droit ; Comité français de l'arbitrage) ou de Commissions (Commission des clauses abusives), ou sont sollicités pour leur expertise (p. ex. direction, pour le compte de la Fondation pour le droit continental et à la demande de l'ambassade de France en Russie, d'une équipe de travail chargée de répondre à une enquête de législation diligentée par la Fédération de Russie en vue de réformes internes en 2021/2022). Certains ont été invités dans des unités de recherche à l'étranger (Italie ; Allemagne).

L'attractivité de l'unité repose ensuite sur le fonds documentaire particulièrement riche dont elle dispose. Outre des ouvrages de base, on y trouve les ouvrages plus rares, y compris des ouvrages indisponibles à la bibliothèque CUJAS.

L'attractivité de l'unité repose encore sur la qualité des échanges (tant scientifiques que personnels) qui peuvent avoir lieu sur place. Le laboratoire de sociologie juridique apparaît effectivement, aux yeux de ses membres, comme un lieu de travail agréable, un espace de convivialité propice à l'émulation intellectuelle. Par ailleurs, la grande amplitude des horaires d'ouverture du centre est très appréciée des doctorants.

L'unité accueille régulièrement des chercheurs étrangers en qualité de professeurs invités, ce qui favorise les échanges. Ces enseignants-chercheurs sont intégrés à la vie du centre, aux manifestations scientifiques et lorsque c'est possible aux enseignements, spécialement dans le Master 2 Communication juridique, sociologie du droit et de la justice sociologie ou dans le Master 2 Droit des personnes et de la famille. Ainsi du professeur japonais dernièrement présent, enseignant-chercheur en droit, qui est intervenu en Master 2 et a contribué aux cycles de conférences sur les « Familles recomposées au XXI<sup>e</sup> siècle ». À la suite de cette participation, des travaux communs sont projetés pour le contrat à venir et notamment un séminaire sur les méthodes judiciaires d'interprétation (comparaison franco-japonaise).

Certains docteurs de l'unité ont vu leurs travaux primés par un prix de thèse ou ont été qualifiés aux CNU.

##### Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

L'unité n'a pas suffisamment tenté de répondre à des appels à projets sur la période évaluée, ne serait-ce que des appels régionaux, ce qui lui permettrait pourtant d'associer un sociologue à ses recherches sur un temps relativement long.

Les doctorants ne bénéficient d'aucune formation particulière par l'unité, comme *a minima* un séminaire de présentation des travaux de recherche ou une solide formation aux méthodes des sciences sociales.

La durée des thèses est très longue (plus de sept ans en moyenne).

## DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

### Appréciation sur la production scientifique de l'unité

L'unité est très dynamique et organise régulièrement des cycles de séminaires de recherches (p. ex. « flexibles notions » ; « philosophie du droit ») et des manifestations scientifiques plus ponctuelles (e.g. sur les juges antimafia). Sa production scientifique est relativement dense, riche et variée. Elle donne le plus souvent lieu à publication (plus d'une centaine de livrables tous supports confondus) dans des revues ou des collections à haut indice (PUF ; Dalloz ; LexisNexis ; LGDJ). Sa qualité scientifique est reconnue par la communauté des juristes, comme son approche ouverte aux pratiques et disciplines, sans que cette ouverture soit une spécificité propre au LSJ (p. ex. les travaux du groupe TEE en droit de la consommation). Pour autant, l'expertise de l'unité sur les thèmes abordés (personnes, familles, consommation, théorie du droit, contrats notamment) ne fait aucun doute. En revanche, les doctorants ne sont pas suffisamment associés aux manifestations scientifiques. Par ailleurs, l'unité pourrait conduire une politique plus dynamique en matière de science ouverte.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

*2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.*

*3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

La production scientifique de l'unité est relativement importante quantitativement rapportée à sa petite taille (plus d'une centaine de livrables tous supports confondus : ouvrages, articles, notes de jurisprudence, chapitres d'ouvrages, actes de colloques, etc.) et qualitativement, les travaux de l'unité s'imposant souvent comme références dans leurs domaines respectifs. Ces travaux confèrent aux membres de l'unité — tous actifs — une renommée nationale et internationale.

L'unité est très dynamique et organise régulièrement des cycles de séminaires de recherche, dont certains ouverts au public. La cohérence des recherches et des manifestations scientifiques en termes de méthodes et de thèmes abordés confère à l'unité une véritable expertise dans des domaines spécifiques (personnes, familles, consommation, théorie du droit, contrats notamment).

Les travaux réalisés par l'unité intéressent tant la recherche fondamentale en droit que la recherche appliquée, dans une démarche de décloisonnement des disciplines (histoire, sociologie, économie, psychologie, philosophie notamment) et de mise en perspective des regards théoriques et pratiques. En témoignent notamment les cycles annuels de séminaires sur les notions juridiques (« Flexibles notions ») qui ont permis de faire se rencontrer des universitaires et des praticiens pour interroger la technique juridique de la protection des majeurs, des sanctions en droit de la consommation ou des familles recomposées.

Ces séminaires ont le plus souvent donné lieu à des publications dans des revues ou des collections réputées (p. ex. *Esprit du droit* chez Dalloz) et leur direction scientifique est relativement pluraliste.

L'un des cycles de séminaires (sur la protection des majeurs) a donné lieu à l'organisation d'une recherche collective, stoppée par la crise sanitaire, mais relancée à la rentrée 2023 en même temps que l'ouverture du Master 2 Droit des personnes et des familles. Dans ce cadre, des liens ont été tissés avec des avocats, des magistrats et des mandataires judiciaires.

En témoignent encore les cycles de séminaires organisés par l'unité en collaboration avec l'Institut Michel Villey et l'Institut d'histoire du droit pour mesurer l'apport de la philosophie du droit aux problématiques sociales contemporaines.

Les chercheurs invités sont associés aux manifestations scientifiques pour apporter leur éclairage (p. ex. un enseignant-chercheur japonais en 2023 a participé aux séminaires « Familles recomposées au XXI<sup>e</sup> siècle »).

#### Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Les doctorants ne sont pas associés aux manifestations scientifiques sur le fond.

La dimension internationale et/ou comparatiste des travaux ne ressort pas suffisamment alors même que les thèmes s'y prêtent bien. La production du laboratoire comporte en outre très peu de publications en langues étrangères.

L'aspect sociologique des travaux pourrait toutefois être plus important, eu égard à la dénomination et à l'histoire du Laboratoire. Des sociologues ont participé de façon très ponctuelle aux cycles organisés. Les travaux de recherche ne reposent pas véritablement sur des méthodes empiriques, qui pourraient être développées par des associations avec d'autres unités, faute pour l'unité de disposer en son sein de chercheurs consacrés.

L'unité n'a pas de page sur HAL permettant de recenser les publications de ses membres. Par ailleurs, ces derniers ne sont pas incités à partager le fruit de leur recherche en accès libre (soit directement, soit à l'expiration du délai de 12 mois réservé pour l'éditeur, conformément à l'article L. 533-4 du Code de la recherche). Toutefois, le Laboratoire porte un projet de revue, accessible en ligne, qui permettrait une valorisation ouverte de ses activités scientifiques.

## DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

### Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

La spécificité de son objet de recherche incite l'unité à associer quasi systématiquement des professionnels de tous horizons à ses manifestations (avocats, magistrats, notaires, mandataires judiciaires à la protection des majeurs, agents de la DGCCRF...). Étant donné leurs thématiques, les travaux de l'unité intéressent la société en général. Ils permettent un éclairage tant pour les usagers du droit (professionnels comme justiciables) que pour la puissance publique (ex. rapport sur la réserve héréditaire). À cet égard, il est dommage que l'accès ouvert aux résultats des travaux de l'unité ne soit actuellement pas systématique.

- 1/ *L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.*
- 2/ *L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.*
- 3/ *L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

### Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

L'unité de recherche associe de nombreux professionnels à ses activités de recherche et participent à de nombreux débats de société au travers des thématiques abordées qui sont des questions sociales contemporaines.

Elle a une politique affirmée de publication de ces manifestations qui intéressent tant le monde académique que non académique. La diffusion des cycles de conférences et séminaires en visioconférence permet de toucher un public plus large.

### Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Il n'est pas fait mention d'action de sensibilisation auprès d'un jeune public ou d'action de vulgarisation des recherches menées auprès de la société civile.

Les résultats de la recherche ne sont pas non plus communiqués synthétiquement par le site internet.

## ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

L'analyse de la trajectoire de l'unité est caractérisée par sa stabilité tant pour les périodes passées que pour les perspectives annoncées, perpétuant ainsi les forces de l'unité, mais aussi les risques, liés notamment à la petite taille de l'unité et à la difficulté liée de répondre à des appels à projets ou entreprendre des recherches empiriques.

Le laboratoire de sociologie juridique continuera à offrir un cadre de travail privilégié, tenant notamment à son fonds documentaire précieux et aux salles de lecture accueillant enseignants-chercheurs, doctorants et étudiants de Master. Ce fonds a été sur la période écoulée enrichi par le don fait au LSJ de la documentation personnelle de son fondateur, Jean Carbonnier, qui pourra, une fois le travail d'archivage réalisé, nourrir des recherches emblématiques sur la période à venir.

Au-delà de ce rôle documentaire original du LSJ, son activité scientifique se poursuit par l'organisation de manifestations, souvent sous la forme de cycles de conférences, abordant différentes thématiques principalement en droit civil (et désormais en philosophie du droit), en faisant intervenir des universitaires de différentes disciplines, des praticiens du droit et des représentants des autorités politiques, conformément au projet scientifique d'étude de la fabrique et des effets sociaux du droit. À cette poursuite de l'activité principale, le dossier de l'unité ajoute le développement, à l'occasion de deux projets de recherche collective (les majeurs protégés ; les nouveaux standards issus de la réforme du droit des contrats), d'un volet consacrée à la pratique, recourant à des méthodes empiriques. La réalisation de cette perspective conforterait l'ancrage du Laboratoire dans le champ de la sociologie juridique.

Le déploiement de ces projets, et notamment de leur dimension de sociologie appliquée, pourrait être compromis par les difficultés rencontrées par le passé par l'unité, du fait de sa difficulté à disposer des moyens, matériels et humains, consacrés à la sociologie. Si des limites structurelles existent, des recherches de financement, de postdoctorat ou de collaboration avec des unités de recherche pourraient viser à compenser ces obstacles, le LSJ étant par le passé déjà parvenu à mener de tels projets, par exemple avec le soutien de l'ex GIP-Droit et Justice (actuellement Institut d'Études et de Recherche sur le Droit et la Justice).

Ces travaux annoncés pourraient également permettre, au-delà de la poursuite des relations avec les autres unités de l'établissement, d'inscrire le LSJ dans des réseaux nationaux ou internationaux, qui pourraient accroître la visibilité de l'unité (au-delà de la visibilité remarquable de ses membres).

La participation à la formation est en développement, un nouveau Master venant s'ajouter à celui historiquement rattaché à l'unité et un enseignement de sociologie juridique étant assuré en Master 1.

La vie de l'équipe est également marquée par la stabilité de son organisation souple et informelle, adaptée à la taille du LSJ, qui permet un fonctionnement consensuel. Un projet de revue (bisannuelle) de sociologie et de théorie du droit conduit par l'équipe pourra venir renforcer cette dynamique collective. Ce projet pourra en outre contribuer à satisfaire aux exigences en matière de science ouverte puisqu'il est prévu que les numéros soient accessibles en ligne, hors numéros de l'année en cours.

Si la stabilité de la trajectoire de l'unité tient beaucoup à l'investissement et au dynamisme de sa directrice, le changement de direction envisagé pour le futur s'inscrit dans la continuité du passé et du présent, sans menacer la réalisation du projet annoncé.

## RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

### *Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité*

Le comité recommande à l'unité de revoir la manière dont elle peut mobiliser les étudiants de Master 2, notamment pour effectuer des travaux de dépouillage des décisions ou de recension.

### *Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité*

Le comité encourage l'unité à mieux connaître et utiliser les financements (de l'établissement, régionaux, nationaux, européens) lui permettant d'associer un sociologue à ses recherches au long cours et développer la recherche empirique.

L'unité gagnerait à doter ses doctorants d'une solide formation aux méthodes des sciences sociales et à organiser, de manière formalisée, des temps forts d'échanges pour les doctorants, autour de leurs travaux.

### *Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique*

L'unité doit trouver les moyens d'associer des compétences sociologiques à ses projets pour conduire des recherches empiriques.

Le comité encourage l'unité à inciter ses membres à mieux satisfaire à leurs obligations en matière de science ouverte, notamment en publiant plus régulièrement leurs travaux sur HAL.

L'unité gagnerait à développer l'internationalisation de sa production scientifique.

### *Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société*

Le comité recommande à l'unité de mieux communiquer sur le résultat de ses travaux de recherche dans la mesure où ceux-ci ont vocation à intéresser la société tout entière.

## POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 01 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

# DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

## DATE

**Début :** 09 janvier 2024 à 9 h 15

**Fin :** 09 janvier 2024 à 16 h

**Entretiens réalisés : en présentiel ou en distanciel**

## PROGRAMME DES ENTRETIENS



### Agenda des entretiens du mardi 9 janvier 2024

Visioconférence

Unité de recherche : Laboratoire de Sociologie Juridique (LSJ) — Université Paris 2

### Mardi 9 janvier 2024

8 h 45 - 9 h Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs

9 h - 9 h 15 Réunion de démarrage du comité d'experts à huis clos en présence de la conseillère scientifique :

9 h 15 - 9 h 45 **Entretien à huis-clos** avec la direction de l'unité

9 h 45 - 11 h **Réunion plénière** en présence de l'ensemble des membres de l'unité de recherche, y compris les chercheurs associés, les émérites, les doctorants.  
9 h 45-10 h : exposé liminaire par la direction de l'unité (ne pas revenir sur le bilan, mais apporter des éléments d'information neufs par rapport au dossier d'autoévaluation, par exemple sur l'actualité de l'équipe, etc.).  
10h-11h : discussion à partir des questions du comité

11 h -11 h 15 Pause

11 h 15 - 12 h 15 **Entretien à huis-clos** avec les enseignants-chercheurs statutaires

12 h 15 - 12 h 30 **Réunion du comité d'experts à huis clos** en présence de la conseillère scientifique

14 h - 14 h 45 **Entretien à huis clos** avec le Vice-Président de la Commission de la Recherche

14 h 45 -15 h 15 **Entretien à huis clos** avec les doctorants et les postdoctorants

15 h 15 -15 h 30 *Pause*

15 h 30 -16 h 00 **Entretien à huis clos** avec la direction de l'unité

16 h -17 h 30 **Réunion à huis clos du comité d'experts** en présence de la conseillère scientifique`  
Second *debriefing* du comité. Préparation du rapport d'évaluation.

**NB : surligné en gris : visioconférences à charge de l'Hcéres**

# OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Paris, le 11 mars 2024

**Observations sur le rapport d'évaluation :**

**DER-PUR250024345 - LSJ - Laboratoire de sociologie juridique**

Madame, Monsieur,

Suite à la visite du Laboratoire de sociologie juridique (LSJ) qui s'est déroulée le 9 janvier 2024, vous avez transmis votre rapport d'évaluation le 20 février 2024.

Nous vous en remercions et vous informons que celui-ci appelle quelques remarques.

Outre les éventuelles erreurs factuelles signalées dans le fichier *ad hoc*, les observations de portée générale de la part de Madame le Professeur Dominique Fenouillet, directrice du Laboratoire de sociologie juridique, sont développées dans le document joint.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Stéphane Braconnier  
Président de l'Université Paris Panthéon Assas

**Laboratoire de sociologie juridique (LSJ)**  
**Observations générales de la direction du Laboratoire de sociologie juridique au Rapport du**  
**Comité d'évaluation de l'HCERES**

La direction du Laboratoire de sociologie juridique tient à remercier le Comité pour les échanges durant la visite et pour la fine connaissance de l'activité du centre de recherche manifestée tant lors de sa visite que dans ses préconisations : grand dynamisme du centre de recherches ; pratique de l'interdisciplinarité ; richesse des thèmes ; qualité de sa production scientifique ; « participation au débat public en apportant un éclairage, rigoureux au plan de la technique juridique et enrichi par des éléments d'ordre social, sur des questions d'actualité controversées » ; attractivité de son rayonnement scientifique et de ses ressources, tant matérielles qu'humaines ; spécificité des recherches par rapport aux autres centres ; synergie avec diverses structures du monde académique et avec le monde non académique; etc.

Elle souhaite également répondre à quelques observations plus critiques faites par le Comité et à certaines pistes d'évolution qu'il suggère.

1) Sur le renforcement des recherches empiriques

La nature théorique des travaux conduits par le Laboratoire de sociologie juridique a été justement relevée par le Comité, qui suggère de renforcer les recherches empiriques, et souligne la très grande qualité du travail accompli à cet égard, sous la direction du professeur Cécile Pérès, en matière de renonciation successorale. Les recherches empiriques que le Laboratoire de sociologie juridique souhaite effectivement renforcer se sont malheureusement heurtées à des difficultés qui se sont révélées – pour l'instant – insurmontables. Trois points doivent notamment être soulignés :

- en l'état, l'unité ne dispose pas des moyens humains suffisants, en interne, pour conduire de telles recherches, le maître de conférences spécifiquement recruté à cet effet ayant choisi de réorienter ses travaux vers le droit substantiel et quitté le Laboratoire pour un autre centre de recherche ;
- l'intégration de sociologues du droit et de la justice à des travaux empiriques projetés ou effectués par le Laboratoire s'est avérée très délicate, voire impossible, pour de multiples raisons, non sans lien avec les préoccupations différentes des juristes et des sociologues, les premiers cherchant dans la sociologie du droit et de la justice des éléments d'approfondissement de leur connaissance du juridique, quand les seconds y voient davantage une science enrichissant leur connaissance du social ;
- répondre à des appels d'offres – ce que recommande le Comité – implique un engagement temporel et matériel que les ressources administratives et scientifiques du centre de recherches ne permettent pas.

La seule solution praticable et pérenne consiste dans le recrutement d'une personne ayant la double casquette Droit et Sociologie du droit et de la justice. La politique de recrutement des Départements ne permet pas, hélas, de procéder à un tel fléchage d'un poste de maître de conférences. La seule réponse idoine est donc la création d'un poste de Maître de conférences LRU.

Le Laboratoire de sociologie espère que le rapport de l'HCERES – qui souligne d'une part la participation de l'unité « au rayonnement de l'université », grâce à un « regard ouvert et critique sur les

conséquences concrètes des politiques publiques », et d'autre part le « manque de moyens financiers, administratifs et humains pour mener des recherches empiriques » – saura convaincre la Direction de la recherche de l'Université de la nécessité de soutenir l'activité scientifique qu'il initie :

## 2) Sur le caractère informel du fonctionnement du Laboratoire de sociologie du droit

Le Comité souligne le caractère informel des processus de décision au sein du centre de recherche, relève que cela semble convenir aux membres de l'unité, « eu égard à leur petit nombre » (v. p. 7), mais aussi que cela pourrait présenter un risque « en cas de désaccords entre les membres » (p. 9).

La procéduralisation, à laquelle il est tentant de se livrer pour écarter préventivement d'éventuels désaccords - qui ne sont jamais apparus depuis que la directrice occupe ses fonctions, soit depuis plus de quinze ans- conduirait à un alourdissement du fonctionnement du centre de recherche qui lui semble disproportionné au regard de la taille du Laboratoire. Mais il appartiendra à la nouvelle direction - qui sera mise en place dans le courant du contrat à venir - de faire les choix qui lui sembleront stratégiquement opportuns.

## 3) Sur le soutien du Laboratoire de sociologie aux doctorants

La place des doctorants au sein du Laboratoire fait l'objet de remarques importantes du Comité.

La direction du Laboratoire tient d'abord à souligner qu'un centre de recherches doit soutenir les doctorants, tant matériellement que scientifiquement, sans jamais préjudicier à leur thèse, ni alourdir leur charge, déjà très importante lorsqu'ils ont une activité d'enseignement – ce qui est presque toujours le cas.

Elle tient ensuite à rappeler les réponses qu'elle a faites aux observations formulées par le Comité lors de la visite :

- la faible implication des doctorants dans les travaux collectifs du Laboratoire procède du souci de leur laisser le temps nécessaire à leur thèse, souci d'autant plus prégnant que le croisement disciplinaire allonge le temps de recherches, et que les travaux empiriques auxquels ils pourraient être associés – sur le modèle de ce que pratiquent souvent les SHS- sont chronophages ;
- l'organisation de « séminaire de présentation des travaux de recherche » a été proposée au début du contrat et massivement rejetée par les doctorants, qui craignent, en exposant publiquement leurs pistes de réflexion, de perdre la primeur de la publication ;
- l'idée de leur donner une « solide formation aux méthodes des sciences sociales » a conduit la direction à essayer de monter des conférences, associant juristes et sociologues, autour des grands penseurs de la matière et des grands thèmes qui y sont développés. Mais les tentatives se sont révélées infructueuses.

## 4) Sur les questions immobilières

Le Comité souligne à juste titre « le déficit de sécurité de l'immeuble, notamment en termes d'accès aux personnes handicapées, et d'évacuation en cas de danger » et s'étonne du « manque d'informations » sur les « rénovations du bâtiment » qui semblent actuellement envisagées, et les conséquences qui pèseront sur le centre de recherche.

La direction du centre confirme cette inquiétude.

#### 5) Sur le Fonds Carbonnier

Le rapport souligne l'importante donation, faite au Laboratoire de sociologie juridique par la famille Carbonnier : le centre de recherche a recueilli ainsi une très grande partie de la bibliothèque du doyen, ainsi que les correspondances et dossiers de préparation des réformes réalisées sous sa plume.

Un préarchivage a été réalisé par un docteur de l'Université, et il convient désormais de procéder à son archivage définitif, pour pouvoir rendre le Fonds accessible au public et organiser une grande conférence de présentation des précieux documents qu'il contient.

La dotation annuelle du Laboratoire de sociologie juridique, qui stagne depuis de nombreuses années, ne permet pas cette opération. Elle est pourtant le préalable nécessaire à l'utilisation de cette précieuse ressource.

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T.33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

 [@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)